

Circonscription de VESOUL 1
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.57
Fax : 03.84.78.63.63.
Mél : ce.ienvs.dsden70 @ac-besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Note d'informations n°3

Plan de formation de circonscription 2018-2019

La présente note a pour objectif de vous présenter le plan de formation de la circonscription pour l'année 2018-2019 afin que vous soyez en mesure de planifier votre année scolaire.

<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>	<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>

Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement ...). Une fois lue, elle devra être archivée.

1. Finalités du plan de formation

Le plan de formation élaboré par l'ensemble de l'équipe de circonscription a pour objectifs :

- de répondre à des besoins clairement identifiés par l'institution (au travers des inspections des années précédentes, des acquis des élèves, des stages de formation continue, des liaisons école-collège,...) ;
- de répondre à des besoins individuels de formation.

Il tient compte des priorités nationales, académiques, départementales et de circonscription. Il doit constituer un levier essentiel pour l'amélioration des acquis des élèves. Ainsi, les formations suivies doivent permettre de réfléchir ensemble, de mutualiser afin que chacun puisse évoluer dans sa pratique de classe.

2. Obligations de service des enseignants

Conformément au décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, dix-huit heures doivent être consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques (m@gistère ou autre...). Ce temps est calculé au prorata de la quotité de service effectué par l'enseignant, à savoir :

- service à temps plein : 18h
- service à 75% : 13h30
- service à 50% : 9h

À temps plein, les formations se déclinent de la manière suivante :

- les animations pédagogiques institutionnelles : **6 h**
- les formations distanciées : **6h** (deux parcours de 3h)
- Pour les enseignants de cycle 2 et 3 : le FUNE-IT (Forum des Usages du Numérique Éducatif de l'Innovation et des Territoires) : **6 h**
Pour les enseignants de cycle 1 : **6 h** au choix parmi les groupes de besoins et/ou le FUNE-IT.

En fonction de la quotité de service vous pourrez organiser votre plan de formation de la manière suivante :

ORS	Enseignant de Cycle 1	Enseignant de Cycle 2	Enseignant de Cycle 3
100 %	- 3h Animation institutionnelle <i>Langage</i> - 3h Animation institutionnelle <i>Outils pour structurer sa pensée</i> - 6h Groupes de besoin et/ou FUNE-IT - 6h M@gistère	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 6h FUNE-IT - 6h M@gistère	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 6h FUNE-IT - 6h M@gistère
75 %	- 3h Animation institutionnelle <i>Langage</i> - 3h Animation institutionnelle <i>Outils pour structurer sa pensée</i> - 4h30 Groupes de besoin et/ou FUNE-IT - 3h M@gistère	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 4h30 FUNE-IT - 3h M@gistère	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 4h30 FUNE-IT - 3h M@gistère
50 %	- 3h Animation institutionnelle <i>Langage</i> - 3h Animation institutionnelle <i>Outils pour structurer sa pensée</i> - 3h M@gistère ou 3h FUNE-IT	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 3h M@gistère ou 3h FUNE-IT	- 3h Animation institutionnelle Français - 3h Animation institutionnelle Mathématiques - 3h M@gistère ou 3h FUNE-IT

Les titulaires première année (T1) et les titulaires deuxième année (T2) bénéficieront d'une animation pédagogique spécifique de 3 heures le **mercredi 26 septembre 2018 de 9h à 12h à la DSDEN.**

Les titulaires remplaçants effectueront les formations en fonction du cycle de leur choix, selon les mêmes modalités que définies précédemment.

Les enseignants spécialisés d'ULIS et du RASED, peuvent participer à tout ou partie du plan de formation de circonscription.

Les animations pédagogiques et les actions de formation font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation.

Les réunions d'information syndicale sont à déduire des parcours M@gistère, de préférence. Je vous remercie d'informer l'équipe de circonscription du choix retenu pour cette déduction pour que nous puissions prévenir les formateurs dans les meilleurs délais et ainsi pouvoir réorganiser les formations le cas échéant.

3. Spécificités du plan de formation

Pour les directeurs, une formation spécifique est à choisir parmi les trois propositions suivantes :

- suivi et accompagnement des élèves : protection de l'enfance, accompagnement de la difficulté scolaire ;
- prévention et gestion des conflits : analyse de cas concrets ;
- le pilotage pédagogique : partage d'expériences.

Il est à noter que les formations de directeurs nécessitent une inscription sur l'application « GAÏA » et peuvent se substituer à une animation institutionnelle de 3h.

Les animations pédagogiques seront organisées sur des mercredis. Le document, joint en annexe, vous permettra d'organiser votre plan de formation.

4. Stages écoles

Dispositif Gaïa	Écoles	Libellé	Durée prévue	Date
de30	Etuz	Les pratiques coopératives	6h	02/10/2018
de31	Vesoul Matisse	Climat scolaire	6h	12/11/2018
de32	Montbozon	Stage interdegré : la démarche SCP	6h	06/09/2018
de33	Vesoul Picasso	La numération de position par la manipulation	6h	21/09/2018
de34	Quincey	L'évaluation	6h	11/01/2019
de35	Vesoul Rêpes	Climat scolaire	6h	13/11/2018
de36	Secteur collège Brel	Stage interdegré: la démarche SCP	6h	08/03/2019
de37	Secteur collège Noidans	Réflexion sur les pratiques d'évaluation	6h	07/02/2019

Les écoles concernées par les appels à projet numérique bénéficieront de 6h de stage école. Pour la circonscription, les écoles du secteur de Montbozon et les deux écoles de Frotey-Lès-Vesoul sont concernées.

5. Inscriptions

Les modalités d'inscription et le calendrier sont identiques sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Ainsi, comme chaque année, la campagne d'inscription s'effectuera pour les enseignants à travers l'application « GAÏA ». Elle débutera le **10 septembre et s'achèvera le 20 septembre**. Aucune inscription, ni aucune modification ne pourra être effectuée par l'intéressé(e) après la clôture du serveur. Les enseignants qui ne seraient pas inscrits à la date de clôture seront répartis sur les dispositifs en fonction des places disponibles.

Un tutoriel a été élaboré afin d'aider chacun d'entre vous à vous inscrire :

http://www.ac-besancon.fr/download.php?pdf=IMG/pdf/tutoriel_aide_a_l_inscription.pdf

Vous veillerez à noter précieusement les dates des animations auxquelles vous êtes inscrit(e). Vous pouvez cependant toujours consulter votre plan d'animation sur GAÏA ou le calendrier du site de circonscription.

Mis à part dans le cas d'un changement de date ou de lieu, le secrétariat de circonscription n'effectuera aucun rappel.

Je souhaite que ce plan de formation réponde au mieux à vos besoins et que nos rencontres permettent à chacun de se nourrir professionnellement.

L'inspectrice de l'Éducation nationale



Isabelle Maurer